

**NOTE AUX PAROISSES – 6 avril 2021**  
**Suite à la conférence de presse du Premier Ministre Legault**  
**NOUVELLES MESURES POUR LE PALIER 4 – ZONE ROUGE**

Pour le diocèse de Valleyfield, nous demeurons en **ZONE ROUGE** mais, vu les circonstances difficiles actuelles de la pandémie et les projections d'éclosion, voici les nouvelles mesures sanitaires concernant nos lieux de culte.

**À COMPTER DU 8 AVRIL 2021**

---

❖ **Couvre-feu** de 21h30 à 5h

❖ **Lieux de culte :**

Le nombre de personnes permis en rassemblement **intérieur est un maximum de 25 personnes, (excluant le prêtre et l'équipe pastorale et d'accueil en service).**

- Si le lieu de culte occupe un bâtiment au complet, la limite s'applique au bâtiment.
  - Il est fortement recommandé de poursuivre la captation vidéo et de diffuser les célébrations sur les réseaux sociaux pour les personnes qui ne pourront se joindre aux rassemblements.
  - Pour les funérailles, la limite est de 25 personnes, avec la tenue du registre de présence.
  - Les églises demeurent ouvertes pour le recueillement, la prière, la confession, le counseling pastoral, dans la mesure du possible.
  - **Le port du masque d'intervention** (masque de procédure) est **obligatoire**.
  - **La distance de deux mètres** doit être maintenue en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse.
  - Aucun déplacement durant la célébration.
  - **La tenue du registre de présence** obligatoire.



❖ **Les mesures précédemment annoncées pour le chant, la communion et le télétravail demeurent.**

Ces nouvelles directives connues aujourd'hui doivent être observées strictement, pour notre propre bien et celui d'autrui. Nous ne pouvons assez vous inviter à la VIGILANCE et à la PRUDENCE.

Veuillez noter que l'accès aux bureaux du Centre diocésain demeure possible que sur rendez-vous seulement.

**Mgr Noël Simard, évêque**